

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1096

Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Lyon Free VTT », pour l'utilisation du site des Subsistances, sis 8 bis, quai Saint-Vincent à Lyon 1er le 13 septembre 2015, pour l'organisation de la Lyon Free VTT - EI 01182

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1096 - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LYON FREE VTT », POUR L'UTILISATION DU SITE DES SUBSISTANCES, SIS 8 BIS, QUAI SAINT-VINCENT A LYON 1ER LE 13 SEPTEMBRE 2015, POUR L'ORGANISATION DE LA LYON FREE VTT - EI 01182 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du site des Subsistances, sis 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1<sup>er</sup>, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 01182, espace relevant de son domaine public.

L'Association Lyon VTT, dont le siège est situé à Lyon 6<sup>e</sup>, 5 rue Vauban, organise pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free VTT », prévue le samedi 12 et le dimanche 13 septembre 2015. Cette manifestation est devenue le rendez-vous VTT à Lyon, avec 8 000 participants.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours VTT inédits et conçus en milieu urbain. Comme chaque année, trois parcours sont prévus : découverte (25 km), sportif (36 km) et expert (59 km), correspondants au niveau et aux envies de chacun.

L'Association « Lyon Free VTT » a sollicité de la Ville de Lyon, une autorisation de passage sur le site des Subsistances pour la journée du 13 septembre 2015.

Compte tenu de l'intérêt local que présente ce projet, il vous est proposé d'accorder à l'Association « Lyon Free VTT », dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, la possibilité de traverser les Subsistances, lors de cet événement.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 100 euros.

Vu ladite autorisation ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La mise à disposition du site des Subsistances, sis 8 bis, quai Saint-Vincent à Lyon 1<sup>er</sup>, consentie par le Ville de Lyon au profit de l'Association «Lyon Free VTT», dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public à titre gratuit, le dimanche 13 septembre 2015, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite autorisation d'occupation, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN